Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260506-20260507-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **6 Mai 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 30/04/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 0

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Anne-Sophie LEROUX, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD, Jean-Baptiste LE MOING, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR.
Absents excusés : néant
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.05.07 – TRAVAUX- ADAC- DIAGNOSTICS BATIMENTS

L'agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor propose une nouvelle mission, à savoir la réalisation de diagnostics pour les bâtiments communaux.

Les tarifs sont les suivants :

APPROUVE la grille tarifaire pour la nouvelle mission d'accompagnement des PPI en bâtiment :

- Pour la réalisation des diagnostics, :
  - Patrimoine jusqu'à 5 bâtiments : 1 500 €
  - Patrimoine de 6 à 10 bâtiments : 2 750 €
  - Patrimoine de 11 à 15 bâtiments : 4 000 €
  - Par bâtiment supplémentaire à partir de 16 : 250 €
- Pour l'accompagnement à l'élaboration du PPI, sur devis établi en propre avec chaque collectivit

⇨ Ces diagnostics servent d'aide pour la définition dans un second temps d'une stratégie patrimoniale dans une démarche collective avec l'ensemble des partenaires d'ingénierie du département.

La commission Cadre de Vie s'est réunie le 30/03/2026 et propose au Conseil Municipal de retenir la mission d'accompagnement de l'ADAC pour l'élaboration de diagnostics des bâtiments communaux suivants :

Ordre de priorité :

1. *Ecole (2 bâtiments : pôle élémentaire avec accueil périscolaire et pôle maternel)*
2. *Bibliothèque*
3. *RASED*
4. *Mairie*
5. *Foyer foot*
6. *Atelier Technique*
7. *Espace Karnay/Salle Associations*
8. *Eglise*

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260506-20260507-DE

✓ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'ADAC pour la réalisation de diagnostics pour 5 bâtiments communaux : l'école, la bibliothèque, le pavillon RASED, la Mairie et le foyer foot (prix : 1 500€).

- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU



La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 07/05/26
Le Maire,
Ronan TRELLU

